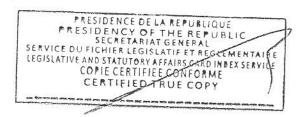
LOIN 2 0 1 9 / TO 0 1

DU 2 5 AVR 2019

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N° 2018/004 DU 20 DECEMBRE 2018 MODIFIANT ET COMPLETANT CERTAINES DISPOSITIONS DE LA LOI N° 2017/021 DU 20 DECEMBRE 2017 PORTANT LOI DE FINANCES DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN POUR L'EXERCICE 2018



Le Parlement a délibéré et adopté, le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit : ARTICLE 1°.- Est ratifiée, l'Ordonnance n° 2018/004 du 20 décembre 2018 modifiant et complétant certaines dispositions de la loi n° 2017/021 du 20 décembre 2017 portant loi de finances de la République du Cameroun pour l'exercice 2018.

ARTICLE 2.- La présente loi sera enregistrée, publiée suivant la procédure d'urgence, puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais./-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
FRESIDENCY OF THE REPUBLIC
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE DU FICHIER LEGISLATIFET REGLEMENTAIRE
LEGISLATIVE AND STATUTORY AFFAIRS CARDINDEX SERVICE
COPIE CERTIFIEE CONFORME
CERTIFIED TRUE COPY

Yaoundé, le 25 AVR 2019

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

EPRESIDEN

BIYA